

## Comparaison des concepts de laïcité en France et en Turquie

Initié au début du 20° s. par les élites locales, le processus de sécularisation et de laïcisation s'inscrit dans le contexte plus large de la modernisation, et de l'occidentalisation de la société turque, ainsi que de la construction d'un Etat moderne, consécutif au démantèlement de l'Empire Ottoman. Ce projet témoigne de l'ouverture de ces élites à l'influence extérieure – et particulièrement européenne – ainsi que de leur volonté d'y puiser des modèles. Ainsi, le terme turc de *lâiklik* a-t-il été forgé à partir du vocable français. Tout comme la France, la Turquie a introduit la laïcité dans sa législation et ses textes fondamentaux. **La Turquie est ainsi devenue le premier – et reste le seul – Etat laïque du monde musulman**. Elément d'autant plus notable que la tradition islamique ne permet pas aisément de dissocier le politique du religieux. Cette spécificité de la Turquie est fréquemment soulignée alors que la perspective de son éventuelle intégration au sein de l'UE se rapproche ; elle suscite des interrogations sur la compatibilité de l'islam et de la modernité. Quels sont les fondements historiques de cette laïcité à la turque et comment en établir la spécificité ? Celle-ci n'est-elle que le reflet fidèle du concept français de laïcité, ou bien ce dernier n'a-t-il pas subi une transformation substantielle en s'adaptant au contexte culturel turc ?

## Les étapes de laïcisation en Turquie : une histoire mouvementée

Elément central du projet kémaliste de création d'un Etat-nation moderne, la laïcisation se développe en plusieurs étapes :

Le gouvernement Jeune-Turc, issu de la révolution constitutionnelle unioniste de 1908, lance une première série de mesures : limitation, en 1913, de l'aire d'intervention des tribunaux religieux ; rattachement, en 1915, de tous les tribunaux au ministère de la Justice ; fonctionnarisation des oulémas ; contrôle des fondations pieuses (vâkïf) par le ministère des Finances, etc. Ces mesures introduisent une réelle sécularisation sans pour autant limiter le champ d'intervention de l'Islam. C'est avec la proclamation de la République en octobre 1923 que sera mise en place une politique de laïcisation d'envergure sous l'impulsion de Mustapha Kemal. La religion est progressivement évacuée de la sphère politique : l'acte le plus symbolique -et au grand retentissement dans le monde musulman- est l'abolition du califat en mars 1924. La Constitution de 1924, prévoit cependant que "la religion de l'Etat turc est l'islam" (art. 2). Ce n'est qu'en 1928 que cet article est amendé et la référence à l'islam supprimée. L'aboutissement de cette évolution intervient en 1937, peu avant la mort d'Atatürk, lorsque le laïcisme et les cinq autres principes du kémalisme définis en 1931 ("républicanisme, progressisme, populisme, étatisme et nationalisme") sont intégrés à la loi fondamentale. Le préambule de la constitution actuelle (1995 révisée en 2001) stipule « en vertu du principe de laïcité, les sentiments de religion, qui sont sacrés, ne peuvent en aucun cas être mêlés aux affaires de l'Etat ni à la politique ». Le texte interdit d'ailleurs toute référence à l'islam dans le nom des partis. L'art. 2 définit la République de Turquie comme « un Etat de droit démocratique, laïque et social ». Ainsi que du système judiciaire. En février 1926, le Code civil turc – calqué sur le Code civil suisse – remplace le Code ottoman et le droit de la charia. Les tribunaux religieux sont supprimés et le système judiciaire est entièrement réorganisé, cette réforme est largement inspirée du modèle français : dans ce domaine la laïcisation est totale. Et de la sphère sociale avec la réforme de l'alphabet et la réforme linguistique ; l'obligation de lancer l'appel à la prière et de prier en turc, et non plus en arabe ; l'adoption du calendrier grégorien ; l'intégration des écoles religieuses au système scolaire public ; les réformes vestimentaires, etc.

## Deux conceptions divergentes de la laïcité.

Dans les deux pays la redéfinition des rapports entre l'Etat et le religieux consacre l'égalité de tous les citoyens indépendamment de leur confession et exclut la notion de religion d'Etat. Il existe toutefois des différences de fond entre les deux conceptions de la laïcité. En France, les mesures de sécularisation et de laïcisation mises en place au cours du 19<sup>e</sup> siècle aboutissent à la séparation de

l'Eglise et de l'Etat promulguée par la loi de 1905. L'Etat se désinvestit et adopte une neutralité à l'égard du religieux. (L'Alsace, la Moselle et certains TOM bénéficient néanmoins d'un statut dérogatoire). En France, la laïcité peut se définir comme une remise en cause du monopole d'une religion. Alors que la Turquie, bien que république laïque, n'en demeure pas moins un pays où l'islam sunnite constitue une « religion d'Etat par défaut »², la seule religion prise en compte et souvent prise en charge par le pouvoir. De fait, la Turquie se rapproche des Etats qui reconnaissent l'autorité d'une religion mais pas son autonomie vis-à-vis de l'Etat. Le modèle de la laïcité turque vise à établir un contrôle de l'Etat sur un islam national. Pour exercer sa tutelle, l'Etat est doté de moyens juridiques et administratifs. Placée sous l'autorité du Premier Ministre, la Direction des affaires religieuses est la seconde administration du pays – après l'armée – par ses effectifs et son budget. Elle contrôle les mosquées ; nomme ou destitue les imams et muezzins, après avoir surveillé leur formation ; supervise l'enseignement de l'islam, etc. Elle est censée veiller à l'apolitisme de l'islam et dispose ainsi des moyens d'un contrôle permanent de l'appareil clérical, et d'orientation de la vie religieuse du pays.

## La laïcité en Turquie : un principe contesté et fragilisé ?

Mise en œuvre depuis plus de 70 ans et inscrite dans la loi fondamentale, la laïcité n'en a pas moins connu des remises en cause épisodiques, et ce, dès la mort de Mustapha Kemal et l'instauration du multipartisme (1946). Les tensions qui en ont découlé se sont soldées à deux reprises par des interventions militaires (1971, 1980), l'Armée turque s'étant ainsi posée en garante de la laïcité. La contestation du modèle laïc est principalement issue de mouvements se réclamant d'un islam politique. Ceux-ci revendiquent l'aménagement du principe de laïcité en vue d'accroître le rôle de la religion dans la vie publique. D'autre part, comme la France, la Turquie a connu des incidents provoqués par le port du foulard (türban) par des étudiantes à l'Université, qui ont relancé les querelles et les interrogations sur la nécessité d'adapter l'arsenal juridique face à l'incontestable renouveau du religieux dans la société turque. Si le développement de courants islamisants témoigne du retour de la religion dans l'espace politique turc, il semble cependant que la majorité de ceux-ci soient modérés et attachés au régime démocratique. La trajectoire de l'AKP (Parti de la Justice et du Développement) actuellement au pouvoir et pourtant issu de l'ancien parti islamiste du Refah (bien-être), est une bonne illustration de ce phénomène, même si l'AKP ne peut, dans l'état actuel de son programme, être qualifié d'islamiste<sup>3</sup>. La laïcité reste donc en Turquie un concept assez éloigné de celui que prône le modèle français. Si la laïcité est effectivement inscrite dans le droit de ce pays, l'Islam y occupe en pratique une place centrale. L'emprise de cette religion sur la société n'excède cependant pas le poids considérable de l'orthodoxie en Grèce ou du catholicisme en Pologne. Le risque persiste toutefois que des mouvements radicaux ne s'insèrent dans les processus démocratiques, afin d'ensuite en subvertir les règles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E. Poulat http://islamlaicite.org/article227.html

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> O. Roy http://www.universalis.fr/statiques/TDS/turquie/extrait.pdf)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D. Billion <a href="http://www.politiqueinternationale.com/PI PSO/fram revpde">http://www.politiqueinternationale.com/PI PSO/fram revpde</a> ar 02101.htm